

Vaccination Covid-19 : formulaire d'identification

Ce document est à compléter une seule fois, pour permettre le règlement des vacances effectuées au sein d'un centre de vaccination. Il doit être transmis avec votre premier bordereau de vacances :

- CAS 1 : si vous êtes affilié au régime général, à votre Caisse d'affiliation (CPAM/CGSS qui gère vos remboursements de soins). Je suis affilié à la CPAM : _____
- CAS 2* : si vous êtes affilié à un autre régime (MSA, MGEN...), à la CPAM/CGSS du lieu de votre résidence. Dans ce cas, vous devez également joindre un relevé d'identité bancaire. Je suis affilié au régime : _____

Attention, si je suis professionnel de santé remplaçant intervenant à titre exclusif (en dehors des cas de remplacement d'un professionnel de santé installé), je déclare mes revenus et mes cotisations dans le cadre habituel

Je relève de l'une des situations suivantes :

- Professionnel de santé libéral installé
- Remplaçant à titre exclusif (en dehors des cas de remplacement d'un professionnel de santé installé)
- Retraité sans activité libérale dans le cadre d'un cumul emploi/retraite
- Salarié ou fonctionnaire intervenant auprès d'un centre non géré par mon employeur et en dehors d'un contrat de mise à disposition auprès du centre
- Étudiant
- Professionnel de santé sans activité

Je suis :

- Médecin
- IDE
- Pharmacien
- Sage-femme
- Chirurgien-dentiste
- Étudiant en médecine 3e cycle
- Autre profession autorisée à pratiquer la vaccination – Préciser : _____

Numéro de sécurité sociale : _____
 Numéro ADELI (prof. libéral) : **6 8** _____
 N° RPPS (si connu) : _____
 Nom : _____
 Prénom : _____
 Date de naissance : ____ / ____ / ____
 Lieu de naissance : _____
 Adresse postale : _____
 Numéro : _____
 Voie : _____
 Complément : _____
 Ville : _____
 Code postal : _____
 Numéro de téléphone : _____
 Adresse email : _____ @ _____

*je suis concerné(e) par le CAS 2, je joins mon RIB

Ces informations sont à usage unique de l'Assurance Maladie et du réseau des URSSAF, elles restent strictement confidentielles et ne feront l'objet d'aucune communication extérieure. A partir de ces informations, l'ACOSS procédera à la création de votre compte cotisant. Vous n'avez aucune démarche à effectuer. L'Assurance Maladie communiquera directement à l'ACOSS les montants qui vous seront versés, procédera au calcul des cotisations et réalisera les versements correspondants à l'ACOSS. Seul le montant net de cotisations vous sera versé par la CPAM pour vos vacances (sauf si vous êtes remplaçant).